

COMMUNE DE MONTMORENCY



PLAN LOCAL D'URBANISME

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

N° INSEE : 95428

Echelle : 1/5000e

Dressé par le Pôle Urbanisme
Cergy pontoise : le 05 AVRIL 2004
Modifié le : 22 Novembre 2012

Préfecture 95010 Cergy-Pontoise

pour être annexé
à l'arrêté du :
le Maire,

LEGENDE

- Limite de commune
- A1 - FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER**
 - Protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- AC1 - PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES**
 - Protection des Monuments historiques inscrits
 - Protection des Monuments historiques classés
 - Protection rayon de 500 m
- AC2 - PROTECTION DES SITES**
 - Servitudes de protection des sites classés
 - Servitudes de protection des sites inscrits
- AR5 - OUVRAGES MILITAIRES TERRESTRES**
 - Servitudes défensives relatives aux ouvrages militaires
- I4 - CANALISATIONS ELECTRIQUES**
 - Servitudes relatives aux canalisations électriques
- JS1 - INSTALLATIONS SPORTIVES**
 - Servitudes de protection des installations sportives
- PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**
 - Anciennes carrières abandonnées (Art. R 111-3 du Code de l'Urbanisme)
 - Périmètre non réglementaire (pour information)
- PT1 - TRANSMISSIONS RADIOELECTRIQUES**
 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques. Centre d'ANDILLY
- PT2 - TELECOMMUNICATIONS**
 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat. Centre d'ANDILLY
 - Liaison hertzienne
- PT3 - TELECOMMUNICATIONS**
 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- TS - AERONAUTIQUES**
 - Servitudes aéronautiques de dégagement.

